

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2020

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°993
SEANCE DU VENDREDI 31 JANVIER 2020**

La séance est ouverte à 10 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Nicolas Dainville, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Nicole Bristol, Xavier Caris, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Michel Laugier, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Hélène Brioix-Feuchet (pouvoir à Jean-François Raynal), Laurent Brosse (pouvoir à Catherine Arenou), Pierre Fond (pouvoir à Ghislain Fournier), Joséphine Kollmannsberger (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre), Olivier Lebrun (pouvoir à Marie-Célie Guillaume), Karl Olive (pouvoir à Pierre Bédier), Alexandra Rosetti (pouvoir à Claire Chagnaud-Forain), Élodie Sornay (pouvoir à Marie-Hélène Aubert).

Accueil d'un groupe du Conseil Municipal des Jeunes de la ville de Chanteloup-les-Vignes

M. LE PRÉSIDENT - Nous accueillons les enfants de la ville de Chanteloup-les-Vignes qui vont assister au début de notre séance, avant que leur maire Catherine Arenou les reçoive. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Je signale la remise sur table du fascicule *Confluence*, rappelant les noms, les numéros de téléphone et les photos de l'ensemble des directeurs du Conseil départemental des Yvelines.

Information relative à la convention de mise à disposition d'agents départementaux des Yvelines auprès du département des Hauts-de-Seine

M. LE PRÉSIDENT – Dans le cadre du rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, les Yvelines mettent cinq médecins à disposition des PMI pour 50 % de leur temps de travail et pour une durée de trois ans. La mutualisation se poursuit.

Adoption du compte rendu analytique n° 992 du 20 décembre 2019

M. LE PRÉSIDENT - Nous devons approuver le compte rendu analytique n°992. En l'absence de demande de modification, je vous propose de l'approuver.

Le compte rendu analytique n° 992 du 20 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 - Budget Principal et Budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine, Maison Enfance Yvelines).

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Nous allons examiner les hypothèses à partir desquelles le budget a été élaboré. Nous examinerons le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, la situation de l'endettement du Conseil départemental et enfin sa situation financière. Je vous annonce dès à présent qu'elle est excellente et que j'apprécie particulièrement de présenter ce budget aujourd'hui. Je remercie les Services d'avoir préparé cette présentation.

Éléments de contexte macroéconomique et local

Nous pouvons citer au titre des événements de contexte :

- La mise en œuvre de la réforme fiscale, qui se traduit par la suppression totale de la taxe d'habitation communale, qui conduit à la redescende de la part de taxe foncière (T.F.P.B.) départementale vers les communes dès le mois de janvier 2021. En compensation, une fraction du produit net de la T.V.A. nationale sera affectée au Conseil départemental ;
- La création du fonds globalisé D.M.T.O. : il s'agit de la fusion, à la suite d'un amendement déposé par l'A.D.F., des trois fonds de péréquation basés sur les D.M.T.O. et un fonds globalisé, destiné à être partagé entre les départements : le fonds national de péréquation des D.M.T.O. (F.P.D.M.T.O.), le fonds de Solidarité des Départements (F.S.D.) et le Fonds de Soutien Interdépartemental (F.S.I.D.) : cette création porte la contribution du Conseil départemental des Yvelines à 68,3 millions d'euros (+ 17 millions d'euros versus 2019, mais seulement + 5 millions d'euros sur les bases de l'ancien calcul).

Quels éléments et objectifs sont pris en compte pour élaborer le B.P. 2020 ?

- Un taux de T.F.P.B. à 11,58 % : le choix consistant à diminuer la taxe foncière de 1 % représente une baisse brute de 27,3 millions d'euros, mais la baisse nette moyenne pour le contribuable particulier sera de 6,8 % sur sa feuille d'impôts ;
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement conforme à l'O.D.E.D.E.L., le contrat passé avec l'État qui fixe un objectif de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales d'une certaine taille à un maximum de +1,2 %. Les Yvelines, qui maîtrisent bien leurs dépenses de fonctionnement, respectent ce contrat avec une augmentation limitée à 1,1 %, hors péréquation et provisions ;
- Une politique volontariste en matière d'investissements : alors que l'objectif quadriennal était de réaliser un investissement net (dépenses réelles d'investissement – recettes d'investissement) de 250 millions d'euros par an sur la mandature, cet investissement net 2020 devrait s'établir à 388 millions d'euros, ce qui permet éventuellement de prendre un peu d'avance sur les autres années ;
- Le respect de la stratégie financière du Conseil départemental des Yvelines, qui s'appuie sur une capacité de désendettement inférieure à 5 ans et une épargne brute élevée.

Budget primitif 2020 : Fonctionnement

Les trois principales recettes de fonctionnement sont :

- Les droits de mutation (D.M.T.O.) : 320 millions d'euros avaient été prévus au BP 2019, et 406 millions d'euros ont été obtenus. La prévision 2020 est plus raisonnable et table sur 370 millions d'euros pour 2020, car une éventuelle hausse des taux de 0,5 % pourrait ralentir le marché de l'immobilier en fin d'année ;
- La T.F.P.B. : elle passera de 339,8 millions d'euros au BP 2019 à 316,7 millions d'euros au BP 2020, résultat de la baisse de 1 point du taux ;
- La C.V.A.E. diminue de 2,8 millions d'euros, passant de 232,7 millions d'euros au BP 2019 à 229,9 millions d'euros au BP 2020 en raison de l'invalidation par le Conseil constitutionnel en mai 2017 d'un dispositif spécifique aux sociétés ayant opté pour l'intégration fiscale. Cette baisse n'est pas une tendance de nos bases, qui évoluent convenablement ;
- La D.G.F. : l'État fournit encore un effort de 19,6 millions d'euros en 2020 (versus 19,9 millions d'euros en 2019). En tenant compte du retraitement des 75 millions d'euros de péréquation, le Conseil départemental des Yvelines est contributeur de 55 millions d'euros net.

Les dépenses réelles de fonctionnement non retraitées s'élèvent à 1,069 milliard d'euros et semblent être en hausse de 3,5 % (+ 36,4 millions d'euros)

par rapport aux crédits ouverts en 2019. Toutefois, un certain nombre de retraitements sont pratiqués dans le cadre de l'O.D.E.D.E.L., dont le Conseil départemental n'a pas la responsabilité directe. Cette hausse est composée de deux éléments :

- + 15,6 millions d'euros de péréquation (soit 75,7 millions d'euros en 2020) :
+ 17,3 millions d'euros de fonds globalisé D.M.T.O. (68,3 millions d'euros en 2020), + 2,4 millions d'euros de C.V.A.E. (4,5 millions d'euros en 2020), - 4,2 millions d'euros de F.S.D.R.I.F. (3 millions d'euros en 2020) ;
- + 10 millions d'euros de provisions (11,4 millions d'euros en 2020).

Hors péréquation et provisions, le Conseil départemental des Yvelines maîtrise la hausse de ses dépenses de fonctionnement à +1,1 %, dans le respect de l'O.D.E.D.E.L. 127 millions d'euros doivent en effet être retirés pour connaître l'évolution réelle des dépenses de fonctionnement du Département. Sont concernées les dépenses liées à la péréquation, aux provisions, à l'A.I.S. (pour 7,8 millions d'euros, dont fait partie le R.S.A., en hausse, l'A.P.A et la P.C.H.) et C'Midy (17 millions d'euros).

Budget primitif 2020 : Investissement

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 84,8 millions d'euros :

- dont 32,1 millions d'euros de volume de cessions immobilières (rue Saint-Charles, Foyer Carpentier et rue Jouvencel), soient plus de 6 millions d'euros versus 2019 ;
- dont 24,8 millions d'euros de subventions (- 28 millions d'euros versus 2019) compte tenu de l'avancement des opérations. La nature des investissements fait qu'ils ne sont pas éligibles aux subventions régionales cette année. Ces subventions pourront donc de nouveau augmenter au cours des prochaines années selon la nature des prochains investissements.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 472,7 millions d'euros, dont :

- 108 millions d'euros sur l'enseignement, dont 65 millions d'euros pour les collèges ;
- 112 millions d'euros sur les mobilités, dont la moitié consacrée aux transports (27 millions d'euros pour Éole et 20 millions d'euros pour le Tram 13) ;
- 131 millions d'euros sur l'aménagement et l'attractivité du territoire.

Au total sur ces dépenses d'investissement, 108 millions d'euros de subventions – soit plus du quart de nos investissements - sont versés au bloc communal, ce qui montre l'importance du soutien que lui apporte le Département.

Financement de l'investissement

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette s'établissait à 374,3 millions d'euros, soit 257 euros par habitant. L'emprunt d'équilibre budgétaire 2020 s'établirait à 270,9 millions d'euros : le Conseil départemental des Yvelines n'atteindra pas un tel niveau d'emprunt cette année. Étant sur le budget primitif, il ne nous est pas possible d'attribuer les résultats du compte administratif 2019, qui seront affectés sur un budget supplémentaire. Cette opération diminuera le besoin d'emprunt. Il sera également nécessaire de tenir compte de la capacité à réaliser l'ensemble de ce budget d'investissement, dont une part est généralement différée de quelques mois. En réalité, l'emprunt prévisionnel réel 2020 est plutôt estimé à 130 millions d'euros.

La capacité de désendettement du Conseil départemental des Yvelines devrait s'établir à 3,3 ans pour un emprunt de 130 millions d'euros. Ce chiffre, nettement inférieur au seuil de 5 ans que s'est fixé le Département, est excellent. La capacité de désendettement nationale est de 5,9 ans et celle des départements franciliens de 7,6 ans. Notre position fait de nous un des départements les moins endettés de France.

Maintien d'une bonne santé financière

Ces chiffres permettent de dire que le Conseil départemental des Yvelines maintient une bonne santé financière, comme le montre le suivi des indicateurs de référence que nous nous sommes fixés :

- *Dégager une épargne nette positive* : elle sera de 117 millions d'euros en 2020 ;
- *Maintenir à terme une capacité de désendettement inférieure à 5 ans* : elle sera de 3,3 ans en 2020 ;
- *Avoir un taux d'épargne brute supérieur à 7 % (épargne sur les recettes de fonctionnement)* : il sera de 12 % en 2020 ;
- *Avoir un taux d'investissement supérieur à 15 %* : il sera de 38,9 % en 2020 (un des plus élevés de France) ;
- *Avoir un taux de financement de l'investissement par l'endettement inférieur à 50 %* : il sera de 27,5 % en 2020.

Conclusion

En 2020, le département des Yvelines poursuit sa stratégie de maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintient un très haut niveau d'investissement et propose une baisse de fiscalité de 1 point sur la T.F.P.B. sans dégrader la qualité de ses ratios financiers et en respectant la promesse faites à nos concitoyens yvelinois :

- Il reste le département français avec les plus faibles dépenses (et de loin) de fonctionnement par habitant (731 euros/habitant, versus 962 euros/habitant en Ile-de-France et 876 euros/habitant en France) ;
- Il renforce sa bonne position en matière de fiscalité avec un taux de T.F.P.B. parmi les plus bas de France : sa fiscalité est la 4^{ème} plus basse de France et la 2^{ème} plus basse des départements de plus de 1 million d'habitants ;
- Il poursuit ses efforts en matière de développement du territoire avec un niveau d'investissement par habitant parmi les plus élevés de France (323 euros/habitant) et 2^{ème} d'Ile-de-France derrière les Hauts-de-Seine ;
- Tout en maintenant une bonne capacité de désendettement, inférieure à 5 ans.

M. LE PRÉSIDENT – J'invite mes collègues à poser des questions ou apporter des commentaires.

Yves VANDEWALLE – J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur les grands équilibres du budget au moment du DOB, et je n'y reviendrai donc pas. Je souhaite soumettre à l'Assemblée deux amendements à ce projet de budget, qui ont pour but d'améliorer la circulation sur certains grands axes départementaux du sud-Yvelines d'une part et d'améliorer les conditions de fonctionnement des collèges d'autre part.

Amendement 1

Le but de ce premier amendement est d'augmenter les crédits d'investissement affectés aux routes départementales, car il est vraiment urgent d'aménager quelques carrefours sur ou avec les routes départementales. En effet, les grands axes du sud-Yvelines supportent un trafic très important (plus de 70 000 véhicules/jour sur la RN 10) qui provoque aux intersections des embouteillages que subissent quotidiennement des dizaines de milliers d'automobilistes, des usagers qui ne comprennent pas pourquoi on n'investit pas suffisamment.

C'est le cas à Voisins-le-Bretonneux où se croisent d'importants flux ouest-est et nord-sud. Je n'ai pas de solution toute faite, mais je propose d'affecter 10 millions d'euros à une opération d'aménagement des carrefours des routes départementales qui pourrait être aussi cofinancée par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Conseil régional.

Je propose aussi d'affecter 18 millions à l'aménagement de la RN 10 à Trappes et aux carrefours avec les RD 13 et RD 202 avec la RN 10 à Coignières et Les Essarts-le-Roi. Ces 18 millions seront sûrement insuffisants, mais l'idée est d'ouvrir le tour de table. Le département ne peut et ne doit pas être le seul financeur.

À Trappes, car tous les experts savent qu'il est indispensable de déniveler la RN 10 aux carrefours à feux de Trappes, sauf à dépenser des dizaines de millions d'euros sans réellement améliorer la fluidité de la circulation comme avec les ronds-points

prévus dans le projet actuel. Et je ne vous parle pas des nuisances que continueront de subir les riverains !

Aux Essarts-le-Roi et à Coignièrès, les embouteillages sont aussi quasi permanents et la situation ne peut que se détériorer à l'avenir avec la construction de la zone des Bécanes à la Verrière, qui certes débouchera au nord à la hauteur de la gare de La Verrière, mais qui au sud débouchera sur les carrefours de la zone commerciale de Coignièrès déjà totalement saturés.

Nous avons eu l'occasion avec Christine Boutin, lorsqu'elle était encore membre de cette Assemblée, de vous écrire. Je souhaitais simplement par cet amendement attirer l'attention de l'Assemblée sur l'urgence qu'il y a à traiter ces carrefours.

Amendement 2

Cet amendement a pour but d'augmenter les crédits pédagogiques des collèges qui ont perdu la petite souplesse budgétaire que leur conférait la contribution de la restauration scolaire au service général, soit en moyenne quelques milliers d'euros par an et par collège.

Même si nous faisons beaucoup pour investir dans la modernisation des locaux des collèges et leur numérisation, il ne faut pas pour autant négliger le quotidien et la baisse de 1,7 % des crédits des collèges n'est pas un bon signal pour un département aussi à l'aise financièrement que le nôtre.

Je propose donc d'augmenter les crédits de fonctionnement des collèges de 500 000 euros pour leur redonner un peu d'oxygène, notamment pour financer les déplacements des enseignants qui accompagnent les sorties scolaires.

Où trouver l'argent, me direz-vous ? Je propose de financer ces dépenses par un simple redéploiement budgétaire, en réduisant notre versement au fonds interdépartemental d'investissement FS2I de 28,5 millions d'euros, parce qu'avant de financer des investissements dans d'autres départements, il faut commencer par satisfaire les besoins des Yvelinois.

J'ai d'autant moins de scrupule à vous soumettre cette proposition que les péréquations obligatoires fixées par l'État sont en augmentation de 15,6 millions d'euros ! Notre Département contribue donc déjà très largement à la solidarité.

Mais si quelqu'un a une meilleure idée, pourquoi pas ?

M. LE PRÉSIDENT – En l'absence d'autres amendements, je vais répondre sur ces deux amendements, puis nous reprendrons le débat général.

Je veux dire à cette Assemblée qu'Yves Vandewalle nous manquera... Il nous manquera beaucoup lorsqu'il respectera sa parole et quittera l'Assemblée comme il s'y est engagé par écrit pour laisser la place à son suppléant. Il aura porté dans cette Assemblée tous les paradoxes : celui du bon gestionnaire, qui habille de bonne gestion une démagogie sans pareille.

Vous assistiez hier soir aux vœux de Saint-Quentin-en-Yvelines et vous y avez entendu une litanie de remerciements du Président de la communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines sur les engagements routiers du Département. Vous imaginez bien que vos « petits » amendements ne sont rien à côté des centaines de millions que nous déversons sur Saint-Quentin-en-Yvelines. Il n'y a pas besoin « d'amendement Vandewalle » pour dire à Madame le maire Rosetti que bien entendu, nous investirons tout ce qui est nécessaire pour améliorer la circulation dans sa commune lorsque le projet aura été écrit. Nous en sommes aujourd'hui à la phase d'étude : je n'ai jamais vu d'engagement financier avant que les études soient achevées.

Ce que vous ne savez pas, c'est que Monsieur Vandewalle, dont la binôme est Madame Rosetti, soutient une liste concurrente. C'est votre droit, mais n'essayez pas d'habiller cela de vertu ! C'est une mauvaise manière que vous faites à votre binôme, nous y sommes habitués. Une fois dans votre vie, soyez franc !

Concernant la RN 10, interrogez le Président Larcher. Il sait pertinemment que le Département sera au rendez-vous, car il l'a déjà été pour la première tranche. Le Département n'a normalement pas à investir le moindre euro dans les routes nationales, mais vous le savez bien, si cela est nécessaire, le Département le fera, comme il le fait toujours. Pourquoi le faisons-nous ? Car nous gérons bien, et bien gérer c'est ne pas vous écouter.

Quand je vous entends dire que nous avons fait 1,7 % d'économie sur les collèges et que nous devons dépenser plus en leur redonnant de l'argent, c'est absurde. Êtes-vous seulement allé regarder comment nous avons réalisé des économies ? Les services du Département ont directement pris en charge l'immobilier et le numérique dans un certain nombre de collèges. Nous en avons la dépense, ce qui explique pourquoi on constate une baisse apparente de 1,7 %.

Monsieur Vandewalle, vos deux amendements sont inutiles. Expliquez clairement quels sont vos objectifs. Vous êtes dans la négation de ce que nous faisons, c'est votre droit. Cela dure depuis quatre ans. De grâce, un jour, affichez et soyez clair.

Yves VANDEWALLE – Monsieur le Président, je suis déçu de votre manière de répondre, même s'il s'agit de votre méthode habituelle : au lieu de répondre sur le fond, vous m'attaquez toujours à titre personnel. Vous noterez que je ne l'ai pas fait. Je connais parfaitement le dossier, et tous les électeurs de mon secteur savent que je

me bats pour améliorer la circulation sur la RN 10 depuis des décennies. Cela n'a rien de nouveau. Avec Christine Boutin, nous vous avons écrit voici plusieurs années et vous avons demandé d'avancer sur ces dossiers : à ma connaissance, je n'ai rien vu. Peut-être suis-je mal informé, mais je dispose de l'information normale de tous les conseillers départementaux...

Vous pouvez m'attaquer autant que vous le voulez. Je défends les mêmes idées depuis très longtemps et je me suis exprimé sur ces sujets depuis très longtemps. L'intérêt des blogs est qu'ils laissent une trace écrite. C'est un très mauvais procès d'intention que vous me faites. J'essaie de servir l'intérêt général et rien d'autre. Les amendements que je propose sont raisonnables.

Vous êtes coutumier de ces attaques, et je vais pour une fois y répondre. Lors de la dernière séance, vous avez fait remarquer qu'à votre retour en 2013, le premier D.O.B. aurait dû aboutir à la décision d'augmenter les impôts, car on vous laissait une situation désastreuse. J'ai été très surpris du jugement que vous avez porté sur la gestion de votre prédécesseur Alain Schmitz, qui a qui plus est démissionné pour vous permettre de prendre la présidence. En effet, vous avez vous-même laissé une situation financière très dégradée après votre démission en 2009. Franck Borotra vous avait laissé une bonne situation financière en 2005 avec un résultat de 167 millions d'euros et une dette à 0. Notre Assemblée a été contrainte d'augmenter les impôts sur les ménages de 14,8 % en 2010 soit 32 millions d'euros pour simplement réussir à surnager au moment de votre départ en 2010. Cette décision était devenue indispensable pour redresser la situation. Entre 2005 et 2009, le résultat sous votre présidence est passé de 167 millions d'euros à 39 millions d'euros, soit 128 millions d'euros de moins. Je suis allé chercher ces chiffres aux archives.

Vous m'avez également attaqué sur la fibre optique. Je n'ai pas abordé ce sujet depuis longtemps. Le réseau n'est toujours pas achevé et plusieurs dizaines de communes ne l'auront pas au mieux avant 2021, comme Saint-Rémy-lès-Chevreuse ou Saint-Lambert-des-Bois. Vous prétendiez aller plus vite en 2014, mais ce n'est pas le cas, alors que les communes rurales qui ont contracté avec d'autres sont desservies depuis plusieurs années. Quant au coût... vous vous flattez régulièrement que le travail de pose de la fibre dans le département a été fait gratuitement par T.D.F., ce qui est tout à fait exact. Vous laissez entendre que si nous avions investi en 2012 comme nous l'avions prévu, nous aurions « gaspillé » plus de 100 millions d'euros. Vous savez comme moi ce qu'est un investissement. Si le Département avait construit le réseau comme ceci était prévu en 2012, il serait aujourd'hui propriétaire d'un réseau et donc d'un capital. Ce capital aurait une valeur, qu'il pourrait soit vendre, soit louer à bon prix. Laisser entendre qu'un système est vertueux et pas les autres revient à se moquer du monde.

J'avais déposé ces amendements dans un esprit serein, avec l'idée d'attirer l'attention de l'Assemblée sur ces points et de faire évoluer ces dossiers. Je suis déçu de la manière dont vous le prenez.

M. LE PRÉSIDENT –Le but d'une saine gestion publique est de maintenir une pression fiscale faible tout en poursuivant des politiques ambitieuses, pas d'accumuler les excédents budgétaires. Notre Département a les plus faibles dépenses de fonctionnement de France et le plus gros budget d'investissement voté en 2020 et ceci avec un taux d'imposition qui avant la baisse décidée dans le cadre de ce budget était le 7^{ème} plus bas du pays. Et ces résultats nous les avons atteints malgré une ponction de plus de 130 M€ opérée par l'Etat sur nos finances entre 2013 et 2017. Je prends donc vos critiques avec une certaine sérénité.

Je rappelle que nous avons investi 625 000 euros sur la RN 10 à la demande de l'État, avec l'appui du Président Larcher, car l'État allait perdre le bénéfice de la D.I.P. pour le projet de doublement de la déviation de Rambouillet. Nous avons déjà payé 25 % de la somme.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Alexandra ROSETTI, dont j'ai le pouvoir, m'a transmis une explication de vote concernant le premier amendement de Monsieur Vandewalle. Je me permets de le lire préalablement au débat général.

« Je ne sais pas si la forme d'un amendement de ce type est le bon format, car j'imagine que tous les cantons sont concernés par le problème, et le canton de Maurepas est particulièrement touché. Voisins-le-Bretonneux n'échappe pas à la règle, à tel point que les problématiques de circulation sont devenues un sujet très sensible de la campagne électorale. Voisins-le-Bretonneux a quelque 800 logements en cours de construction ou en passe d'être lancés et doit absorber une bonne part de la circulation de transit de la vallée de Chevreuse. Sans une volonté politique forte sur ce secteur, je crains qu'il ne perde de son attractivité pour nos entreprises. La question du transport et de la circulation est au cœur de cette attractivité.

Je remercie tout de même pour le travail accompli les services du Département et la S.Q.Y., qui n'a hélas pas encore trouvé de solution adéquate.

Je voterai donc pour cet amendement n°1, tout en étant consciente que ce n'est peut-être pas la forme adéquate, mais la période électorale ne me laisse guère le choix ».

M. LE PRÉSIDENT – Alexandra Rosetti a eu la courtoisie de me prévenir qu'étant donné la période électorale et les intentions, elle ne pouvait faire autrement que de voter cet amendement, et je lui en ai donné acte. Avez-vous d'autres remarques à faire sur ces amendements ?

Bertrand COQUARD – Concernant l’amendement n°2, les crédits pédagogiques peuvent-ils être pris sur la D.G.F. ? Un certain nombre des collèges de mon canton éprouvent des difficultés à utiliser leur D.G.F. et sont régulièrement écrêtés. Je ne suis pas certain qu’il soit nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires, mais il serait intéressant que les établissements puissent utiliser cette D.G.F. pour d’autres dépenses.

Cécile DUMOULIN – Une partie du budget des collèges sert aux crédits pédagogiques et une autre aux lignes logistiques : les collèges ne peuvent pas utiliser les fonds de réserve pour financer les déplacements des enseignants.

Lors du vote de la D.G.F., j’ai indiqué que la baisse de 1,7 % n’est une baisse que sur le papier. En 2012, la D.G.F. était de 16 millions d’euros. Elle est de 6,7 millions d’euros en 2019. Pour autant, le Département a repris de nombreuses dépenses en interne, continue à mutualiser et n’a pas réduit les moyens alloués aux collèges. Le Département a multiplié le budget alloué aux activités pédagogiques par deux voire trois. Pour les prochaines années, le Département travaillera dans un dialogue de gestion avec chaque collège, pour étudier les difficultés de chacun et être au plus près de leur demande. Je ne peux pas être favorable à cet amendement, même s’il propose une augmentation budgétaire, car le Département fait déjà beaucoup, de manière raisonnée et logique, avec une véritable écoute des établissements et une gestion rigoureuse.

Jean-François RAYNAL – Je réagirai sur le premier amendement. Monsieur Vandewalle, je peux entendre certaines choses, discuter et aller sur le terrain avec vous. En ces temps électoraux, on peut écrire des documents, apporter son soutien, dire que le Département ne fait rien... Nous venons d’entendre le projet de budget, présenté de manière claire et synthétique. Nous ne sommes pas au casino, en plaçant aléatoirement des sommes sur certains postes. Nous avons mené une expérience sur le carrefour de la Remise pour faciliter les choses, mais elle n’a pas été fructueuse. À la demande des élus et de Mme le maire, nous avons stoppé l’expérimentation, mais ce n’est pas pour autant que nous avons arrêté d’étudier le sujet. Dans ce secteur, si on arrange un carrefour, on dégrade le suivant : il est nécessaire de faire des aménagements globaux. Tant que les études ne sont pas achevées et qu’il n’y a pas une volonté partagée entre la Communauté de communes et le Département d’avancer, il est inutile de poser des millions sur la table. Nous sommes parfaitement conscients de ce sujet, qui ne s’arrête pas au mois de mars 2020. Il doit améliorer la fluidité de la circulation et coûtera plus de 10 millions d’euros si quelque chose se fait un jour. Il est inutile d’annoncer des chiffres qui ne servent à rien. Cet amendement est décevant.

Clarisse DEMONT – Je m’associe à l’avis de Mme Rosetti. Même si cet amendement n’est pas présenté sous la meilleure forme et que je comprends que des

études sont en cours, les habitants du canton de Rambouillet sont fortement impactés par les embouteillages et les 11 feux de la RN 10 : en conséquence, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous remercie de vos interventions. Je vous propose de passer au vote sur ces deux amendements.

Les amendements de M. Vandewalle sont rejetés à la majorité, moins deux voix favorables (Yves Vandewalle et Alexandra Rosetti) et moins deux abstentions (Clarisse Demont et Xavier Caris).

M. LE PRÉSIDENT – En l'absence de demande de prise de parole sur la discussion générale, je vous propose de passer au vote de la délibération.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6071 est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 - Budget Principal Clôture des AP/AE

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Cette délibération est la conséquence directe du vote précédent. Les autorisations de programme et d'engagement représentent au 31 décembre 2019 4,763 milliards d'euros et passent au BP 2020 à 5,069 milliards d'euros. Il nous faut également approuver les clôtures d'autorisations de programme réalisées pour un montant de 170,420 millions d'euros. En 2019, aucune clôture d'autorisation d'engagement n'est survenue.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6074 est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 budget annexe IFSY

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Dans les suites du vote de notre budget principal, je vous propose de réaffirmer notre attachement et notre soutien à l'I.F.S.Y. en adoptant son budget annexe tel qu'annexé au document : un budget de fonctionnement de 1,518 million d'euros et un budget d'investissement de 28 127 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6072 est adoptée à l'unanimité.

Budget Primitif 2020 Budget annexe Musée

Clarisse DEMONT, *rapporteur* – Je vous propose d’adopter le budget primitif 2020 du musée Maurice Denis, qui figure dans la maquette budgétaire annexée à la délibération comme suit : 1,559 million d’euros en fonctionnement et 301 000 euros en investissement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6073 est adoptée à l’unanimité.

Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B) pour 2020

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Notre objectif est de baisser d’un point le taux de la taxe foncière de 12,58 % à 11,58 %, soit un niveau de recettes fixé au budget primitif 2020 à hauteur de 316,7 millions d’euros, en baisse de 23,1 millions d’euros, en tenant compte de l’augmentation des bases de 1,3 % : 0,5 % pour l’évolution des bases physiques, 0,9 % pour la revalorisation automatique sur les logements et 0,2 % pour la revalorisation des locaux professionnels. La baisse nette de revalorisation des bases pour les contribuables sera de 6,8 %. Cette décision améliore encore la position fiscale du Département des Yvelines et le place au 2^{ème} rang en Ile-de-France, au 3^{ème} rang des départements de plus de 1 million d’habitants et au 4^{ème} rang des départements français.

LE PRÉSIDENT – En 2016 lorsque nous avons procédé à l’augmentation de la fiscalité à laquelle les décisions de l’Etat nous ont contraints, j’avais indiqué que nous consacrerions une large partie de cette recette qui n’était pas en plus financée, à développer l’autofinancement de nos investissements, ce qui a été fait. J’avais aussi dit que si notre gestion nous permettait de retrouver une marge de manœuvre, nous rendrons aux Yvelinoises et Yvelinois une partie de ces impôts, c’est l’engagement politique que je vous propose de tenir aujourd’hui en abaissant d’un point, soit 7 %, notre taux d’imposition de la TFPB. Les temps sont incertains et les prévisions difficiles et la règle de prudence ne nous permettrait pas et je le regrette de faire davantage.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6070 est adoptée à l’unanimité.

Programme de Modernisation et d'Équipement (PME) 2020 des Routes Départementales (études, acquisitions foncières et travaux)

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Le programme de modernisation et d'équipement de nos R.D fait le point du réalisé 2019 et des jalons des mois à venir sur l'année 2020. Il s'agit à la fois de gros programmes structurants et de travaux d'entretien, listés dans la délibération. Dans les grandes lignes, 2020 verra la finalisation du projet de déviation sur Sartrouville et Montesson. Nous poursuivrons les travaux et les études pour accompagner dans la vallée de Seine l'arrivée d'Éole et du Tram 13 à Poissy. Un certain nombre de dossiers concernent la R.D. 190, la R.D. 30, le pont d'Achères, le boulevard de l'Europe qui supportera le Tram 13 au cours des prochaines années. On peut également citer les nouvelles bretelles de raccordement sur autoroute (R.D. 7 sur l'A 12, travaux sur la R.N.12 au niveau de Houdan...).

J'attirerai l'attention de l'Assemblée sur le pont de la Deuxième D.B. entre Sartrouville et Maisons-Laffitte. Ce pont a été un sujet d'actualité lorsque de graves accidents y sont survenus. Il est stratégique, mais vieillissant et abîmé. Il est nécessaire de le restaurer en profondeur. Ce travail sera long (plus de trois ans de travaux) et entraînera des difficultés de circulation que le Département s'efforcera de minimiser (travaux nocturnes, en journée aux heures les plus creuses de circulation...). Le Département pense à des projets futurs et entretient également son patrimoine routier.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-6067 est adoptée à l'unanimité.

Réfection des grilles et des groupes sculptés de l'Orangerie de Versailles

Claire CHAGNAUD-FORAIN, *rapporteur* – Les grilles et les groupes sculptés de l'Orangerie de Versailles sont situés à l'arrière du Château, à proximité de la pièce d'eau sur la route en direction de Saint-Cyr. Les grilles sont très dégradées et l'établissement public du Château de Versailles a sollicité l'aide des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Le montant total prévisionnel de l'opération s'élève à 6,213 millions d'euros H.T. Afin de pouvoir réaliser ce programme, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont souhaité participer à cet ambitieux projet de sauvegarde du patrimoine francilien. Le montant de la subvention, de 3 millions d'euros pour les deux Départements réunis, a été calculé sur le H.T des travaux, la T.V.A. restant à la charge de l'établissement public du Château, du Musée et du Domaine national de Versailles.

M. LE PRÉSIDENT – Nous avons acquis en fin d’année 2019 une centaine d’arbres replantés, dans le cadre d’un programme de mécénat pour la replantation du parc du Château, qui avait beaucoup souffert de la tempête de 1999 et à qui il faut redonner tout son lustre. Je vous propose d’offrir symboliquement à chaque maire ne se représentant pas aux prochaines élections un arbre du château de Versailles. Chaque arbre portera le nom d’un maire ne se représentant pas dans le département des Yvelines. Ceux qui sont battus ou ont démissionné n’en bénéficieront pas ! Ceci pourrait être l’occasion d’instaurer une tradition. L’arbre est un symbole des Yvelines : ces maires ont participé au développement du territoire et sont symbolisés par ces arbres qui prendront racine.

Claire-CHAGNAUD-FORAIN – Certains maires ne souhaitent peut-être pas se retrouver en pleine terre ! Je rappelle à ceux qui le souhaitent qu’il est également possible d’adopter un banc du parc du Château de Versailles.

Catherine ARENOU – Il est également possible d’acheter des pieds de vigne à Chanteloup-les-Vignes !

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-6056 est adoptée à l’unanimité.

Département des Yvelines - Territoire d'action départementale Seine aval - Contrats de ville - Prorogation 2020-2022 - Signature des Protocoles d'engagements réciproques et renforcés.

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Les derniers contrats de ville du territoire de Seine aval ont été votés en 2015 et devaient s’achever en fin d’année 2019. Il a été décidé de ne pas signer de nouveaux contrats de ville en début de nouvelle mandature municipale. Une prorogation est demandée de 2020 à 2022 afin que les nouveaux élus puissent retravailler sur les nouveaux contrats de ville. Cette prorogation a été l’occasion d’échanger et de modifier certaines actions. Après discussions et négociations avec l’État, il est proposé que le Président signe cette dérogation courant jusqu’en 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-6058 est adoptée à l’unanimité.

Olivier LEBRUN rejoint la séance à 11 heures 40 et reprend son pouvoir.

IngenierY'. Adoption de la convention 2020

Josette JEAN, *rapporteur* – Créée à l'initiative du Département, l'agence IngenierY' a pour mission d'apporter aux collectivités des territoires ruraux une assistance dans les domaines techniques, financiers et juridiques. À ce titre, l'agence accompagne les collectivités concernées dans les réalisations de leurs projets, en leur assurant une assistance à maîtrise d'ouvrage concourant notamment à des opérations d'aménagement, des travaux de voirie, de construction ou de rénovation d'équipements publics. De plus, la proximité avec les territoires ruraux renforcée par le déménagement de ces locaux en 2018 à Rambouillet, est un atout considérable pour promouvoir les programmes d'investissements du Département en secteur rural.

Afin, de permettre à IngenierY' de mener à bien ses activités, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat 2020 qui prévoit d'apporter à IngenierY' une aide globale de 935 410 euros comprenant la mise à disposition gratuite du personnel, évaluée à 713 000 euros et une subvention d'aide au fonctionnement de 200 000 euros et un investissement de 22 000 euros. 170 communes sont adhérentes, 400 missions ont été accomplies au cours de l'année écoulée, dont 70 % dans le bâtiment et le patrimoine, et 20 % en voirie. IngenierY' est un outil indispensable au milieu rural. Nous remercions le Département.

Philippe BENASSAYA - Je salue cette convention. Je ne prendrai pas part au vote.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-6061 est adoptée à l'unanimité (Philippe Benassaya ne prenant pas part au vote)

Adoption de 6 contrats ruraux et de 14 subventions complémentaires au titre du contrat rural Yvelines+

Marcelle GORGUÈS, *rapporteur* – Je vous rappelle notre politique de soutien à l'équipement local destiné aux collectivités rurales de moins de 2000 habitants, dans le cadre du contrat rural avec un taux d'intervention de 30 % pour le Conseil départemental et de 40 % pour le Conseil régional et un plafond subventionné de 370 000 euros. Ce dispositif a été renforcé au mois de juin 2019 par le contrat rural Yvelines +, permettant un financement complémentaire de 161 000 euros maximum.

6 contrats ruraux sont proposés aujourd'hui pour un financement total de 1,4 million d'euros pour les communes suivantes :

- Blaru : réaménagement du cœur de village, avec création d'un atelier pour les services techniques, un Cityparc, un parking et une grotte pour un montant total de 482 471 euros et une subvention départementale de 189 729 euros ;
- Dampierre-en-Yvelines : aménagement des espaces publics et de la traversée du bourg pour un montant total de 646 000 euros et une subvention départementale de 272 000 euros ;
- Lévis-Saint-Nom : aménagement et mise aux normes de bâtiments publics, aménagement et extension du cimetière, aménagement de la route de Maison blanche, pour un montant total de 541 105 euros et un subventionnement départemental de 205 130 euros ;
- Limetz-Villez : extension et réhabilitation de la salle polyvalente et de ses abords, pour un montant total de 561 790 euros et une subvention départementale de 245 253 euros ;
- Saint-Illiers-le-Bois: extension de la mairie et réhabilitation de l'école maternelle, pour un montant de 612 400 euros et une subvention départementale de 272 000 euros ;
- Saint-Rémy-L'Honoré : récupération d'un bâtiment ancien pour y installer la mairie, la médiathèque et l'espace polyvalent pour un montant de 925 750 euros et une subvention départementale de 272 000 euros.

Notre Assemblée ayant souhaité créer un principe de rétroactivité pour toutes les communes ayant bénéficié d'un contrat rural simple et n'ayant pas mérité moins, 14 communes sollicitent ce principe pour les opérations non soldées depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit donc également d'approuver 14 subventions supplémentaires listées dans la délibération, pour un total de 1,4 million d'euros.

Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE – Parmi ces 14 communes, 6 appartiennent au canton d'Aubergenville qui a bien su profiter de ce dispositif que je salue, car il leur a été très utile et leur a permis de boucler sereinement des opérations importantes.

Clarisse DEMONT – Je remercie également le Conseil départemental pour les communes de notre canton, Raizeux et Sonchamp, qui vont bénéficier du dispositif Yvelines +.

Josette JEAN – Le canton de Bonnières-sur-Seine remercie également le Conseil départemental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-6060 est adoptée à l'unanimité.

Avenant N°1 à la convention de financement relative à l'implantation d'une plateforme de formation ferroviaire portée par L'ÉA-ITEDEC sur le site d'Aubergenville conclue le 20 novembre 2018.

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Il s'agit d'un avenant de prorogation. Le 29 juin 2018, le Conseil départemental avait voté son soutien sur un projet d'envergure portant la création d'une plateforme de formation ferroviaire située à Aubergenville et portée par L'ÉA-ITEDEC. Les travaux portant ces actions devaient s'achever en novembre 2019. Ils ne sont pas terminés et un certain nombre d'engagements de formation a été réalisé. Il reste quatre engagements à réaliser : ceux des secteurs voies, caténaires et signalisation pour septembre 2020. Il vous est demandé de proroger sans impact financier cette convention de financement.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-6063 est adoptée à l'unanimité.

Étude paysagère du parc naturel régional du Vexin français

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – En novembre 2017, le Conseil départemental des Yvelines a signé un contrat de parc avec l'État et le P.N.R. et pris à sa charge la participation financière qu'apportaient les départements franciliens. Le Conseil régional d'Ile-de-France a prescrit le 20 mars 2019 la révision de la charte et a élargi son périmètre d'étude à 107 communes, dont 78 dans le Val d'Oise et 29 dans les Yvelines. L'objectif de l'extension de ce périmètre est de contribuer à renforcer la cohérence géographique du futur territoire du parc à l'échelle du grand paysage et des grandes continuités et fonctionnalités écologiques. Ainsi, le parc Naturel du Vexin français a sollicité l'appui du Conseil départemental des Yvelines pour conduire une étude paysagère aux fins de création d'un observatoire photographique des paysages pour 29 communes yvelinoises. Le montant total de l'étude est estimé à 30 000 euros et la part sollicitée pour le Conseil départemental est de 20 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-6065 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT – Alexandre Joly souhaite apporter un commentaire sur la dernière décision de M. Castaner.

Alexandre JOLY – Mon intervention fait écho au climat social et à la grève des sapeurs-pompiers des Yvelines. La plupart des banderoles « taxi 15 » ont été retirées des véhicules. M. Castaner a accepté d'augmenter la prime des sapeurs-pompiers, en estimant que malgré les contraintes financières de certains départements, les S.D.I.S. avaient de quoi leur payer cette prime, qui passera de 19 à 25 % (pour une revendication à 29 %). La participation des villes étant bouclée, ce financement reviendra aux S.D.I.S. Nous espérons que l'A.D.F., aidée de l'A.M.F., réagira. Toutes ces augmentations ne peuvent peser que sur les Départements, car le législateur a bloqué au seul coût de la vie l'augmentation possible de la participation des collectivités municipales. Cette décision représente un coût de 2,5 millions d'euros.

Philippe BRILLAULT – En tant qu'administrateur S.D.I.S., je signalerai que le budget global du S.D.I.S. est de 130 millions d'euros, dont 66 millions d'euros financés par le Département. Il sera nécessaire de se mobiliser sur les 2,5 millions d'euros supplémentaires imposés par l'État. Nous ne savons pas en pratique comment sera fait le règlement aux agents. Aujourd'hui, le budget du S.D.I.S. ne le permet pas. Un mécanisme de saisine sera probablement nécessaire. Le S.D.I.S. appellera le Département en garantie financière. Celui-ci appellera-t-il à son tour l'État en garantie financière, et sous quelle forme ? Il est important de se saisir de ce sujet pour examiner comment abonder ces 2,5 millions d'euros. Je suis très réservé sur une passivité de soumission.

Alexandre JOLY – J'ajouterai que nous venons d'ajouter 2 millions d'euros pour embaucher 40 personnes supplémentaires !

M. LE PRÉSIDENT – Effectivement, pour le Conseil départemental des Yvelines il s'agira en réalité de 7 % d'augmentation. L'État est généreux avec l'argent des autres c'est aussi d'une hypocrisie invraisemblable, car ces dépenses supplémentaires qu'il nous oblige à faire ne sont pas pour autant déduites de nos objectifs de stabilisation de la croissance de nos dépenses de fonctionnement. Ces 2,5 millions d'euros représentent un quart des 10 millions d'euros de croissance disponible pour les Yvelines. Nous ne sommes pas à plaindre. La plupart des Départements n'ont pas cette marge de manœuvre sur leur budget et cette décision peut faire passer leur C.A.F. en négatif.

Nous avons des mesures de rétorsion, par exemple en refusant de financer le commissariat d'Élancourt, mais cela pénaliserait à nouveau les élus locaux. Nos marges de manœuvre sont limitées. Nous sommes en permanence dans le volontariat, et l'État nous en demande toujours plus. J'en profite pour vous indiquer que le Conseil constitutionnel a annulé le racket sur les D.M.T.O.

Olivier DE LA FAIRE – Sommes-nous de ce fait revenus sur les décisions de rétorsion que nous avons prises ?

Le Directeur général des services du Département – Non : le Conseil départemental doit le voter !

Olivier DE LA FAIRE – Est-il possible de récupérer sur la péréquation ?

M. LE PRÉSIDENT – – Non. Le Département est ordonnateur des finances publiques, mais n'est pas payeur : nous ne pouvons pas retenir l'argent !

Olivier DE LA FAIRE – Ne pouvons-nous pas demander une déduction ?

M. LE PRÉSIDENT – Nous pouvons tout demander, mais nous ne sommes guère entendus par l'État au niveau national. Le représentant de l'État local nous aide beaucoup pour abaisser les sorties non justifiées du S.D.I.S., en les transférant sur le S.A.M.U. Le pilotage des mesures de rétorsion est toujours délicat.

Je vous propose de voter une motion en faveur d'un renforcement des exigences environnementales imposées aux activités d'extraction et de transformation imposées aux activités d'extraction et de transformation de matériaux de construction sur le territoire yvelinois. Peut-être avez-vous suivi l'actualité et l'affaire qui touche le canton de Limay ?

L'entreprise CALCIA, filiale d'un grand groupe cimentier allemand Heidelberg a obtenu un permis d'agrandissement et de poursuite de l'exploitation d'extraction de calcaire pour faire faire tourner l'usine installée sur les communes de Gargenville et de Juziers. Le processus de demande d'autorisation a été lancé voici près d'un quart de siècle, et suscite de fortes inquiétudes. Les élus locaux ont été toujours très réservés sur le projet, mais un certain nombre d'entre eux, dont votre serviteur, a toujours considéré que dans la mesure où cette entreprise pesait près de 500 emplois et autant d'emplois indirects, dans un territoire dont le taux d'emploi ne se situe pas parmi les plus élevés, cela justifiait une dégradation des paysages, forcément exagérée par les détracteurs. Lorsqu'on crée une grande excavation dans un paysage, qui est remblayée puis replantée de sapins, il ne s'agit pas d'un paysage naturel d'origine : ceci est un peu dérangeant dans un parc naturel régional.

Lorsqu'elle a été saisie, la commission des carrières a voté un avis favorable, car la question de l'emploi a toujours été centrale. À peine l'autorisation obtenue, l'entreprise a annoncé avec grande élégance qu'elle enlevait la moitié des emplois et qu'elle ne réalisait pas les investissements promis pour mettre l'usine aux normes tant que les recours ne seraient pas achevés. Alors qu'il y avait une certaine bienveillance pour l'aider à s'améliorer, cette usine a bien l'intention de continuer à polluer. Il s'agit d'une manière invraisemblable d'exprimer un mépris de la population et des élus, alors qu'il devait s'agir d'une relation de confiance et partenariale.

Je me suis exprimé fortement contre cette décision et j'ai saisi le Préfet - et s'il le faut toutes les autorités concernées - pour demander que l'on mette un terme à l'exploitation de cette carrière, dans laquelle 80 personnes travaillent encore. Nous réussirons toujours à trouver une réponse pour elles. Le compte n'y est plus, entre l'emploi de 80 personnes et la dégradation des conditions paysagères de 30 000 personnes

Je vous propose en conséquence l'adoption de cette motion de principe : nous demandons à l'État d'examiner toutes les possibilités de revenir sur les autorisations délivrées à CALCIA notamment sur le respect des normes et de contreparties environnementales. Nous souhaitons pouvoir nous engager dans toutes les voies de recours avec les collectivités et le parc naturel régional. Je ne sais pas si la Région, dont la Présidente a entre-temps pris position contre le projet d'extension, se joindra à nous. Je souhaite, à travers le vote de cette motion, que vous m'autorisiez à ester en justice aux côtés du parc naturel régional pour obtenir l'annulation de ce permis d'exploitation.

Cécile DUMOULIN – Guy MULLER et moi-même sommes ravis du positionnement fort du Département contre l'exploitation de cette carrière. En tant que conseillers départementaux, nous avons pris une position modérée en disant que nous nous assurerions que l'exploitation des carrières se ferait dans les meilleures conditions environnementales possible. Lorsque nous sommes entrés plus en détail sur ce dossier, nous avons constaté des problèmes relatifs à l'exploitation de la nappe phréatique, des problématiques de santé (l'usine dégage beaucoup de CO² alors que les pathologies respiratoires le long de la vallée de la Seine sont nombreuses), que des espaces agricoles n'avaient pas été restitués en totalité... Cette entreprise n'a jamais joué franc-jeu et a promené ses interlocuteurs au gré des différentes solutions techniques proposées : tapis roulants, puis larges tranchées en pleine forêt pour les camions, puis retour aux tapis roulants... Nous sommes là pour défendre les intérêts des habitants. Les élus et les associations sont ravis de la démarche proposée aujourd'hui par le Département. J'espère que mes collègues s'associeront à cette demande, qui sera très appréciée par notre canton.

Guy MULLER – Je confirme qu’il ne s’agit pas uniquement d’un problème paysager, mais également d’un réel problème de pollution et de santé pour les personnes ayant des difficultés respiratoires.

La motion est votée à l’unanimité.

Le PRÉSIDENT – Je vous rappelle qu’il s’agit de la dernière séance du Conseil départemental avant les élections municipales, car notre prochaine séance se tiendra le 27 mars 2020.

La séance est levée à 12 heures 10.

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

<i>Adoption du compte rendu analytique n° 992 du 20 décembre 2019.....</i>	<i>2</i>
<i>Budget Primitif 2020 - Budget Principal et Budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine, Maison Enfance Yvelines).</i>	<i>2</i>
<i>Budget Primitif 2020 - Budget Principal Clôture des AP/AE</i>	<i>12</i>
<i>Budget Primitif 2020 budget annexe IFSY.....</i>	<i>12</i>
<i>Budget Primitif 2020 Budget annexe Musée</i>	<i>13</i>
<i>Fixation du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B) pour 2020</i>	<i>13</i>
<i>Programme de Modernisation et d'Équipement (PME) 2020 des Routes Départementales (études, acquisitions foncières et travaux)</i>	<i>14</i>
<i>Réfection des grilles et des groupes sculptés de l'Orangerie de Versailles</i>	<i>14</i>
<i>Département des Yvelines - Territoire d'action départementale Seine aval - Contrats de ville - Prorogation 2020-2022 - Signature des Protocoles d'engagements réciproques et renforcés... </i>	<i>15</i>
<i>IngenierY'. Adoption de la convention 2020</i>	<i>16</i>
<i>Adoption de 6 contrats ruraux et de 14 subventions complémentaires au titre du contrat rural Yvelines+.....</i>	<i>16</i>
<i>Avenant N°1 à la convention de financement relative à l'implantation d'une plateforme de formation ferroviaire portée par L'ÉA-ITEDEC sur le site d'Aubergenville conclue le 20 novembre 2018.</i>	<i>18</i>
<i>Étude paysagère du parc naturel régional du Vexin français.....</i>	<i>18</i>